

# Le Bulletin municipal

# PLOUYÉ

  [www.mairie-plouye.bzh](http://www.mairie-plouye.bzh)

Édition estivale 2021

Magazine édité par la commune de Plouyé - Directeur de la publication : Grégory Le Guillou

## Le mot du maire

Bonjour à toutes et tous,

Au moment de l'écriture de ces quelques lignes, les mesures sanitaires s'assouplissent progressivement actant la réouverture de certains commerces, des lieux de loisirs et la reprise de nombreuses activités.

Ainsi, la vie va enfin pouvoir reprendre son cours, la commune va retrouver son dynamisme, et les associations, sortir prudemment de leur sommeil forcé.

L'action communale en revanche, ne s'est jamais arrêtée.

Dés le mois de février, Christiane et Annick du CCAS ont recensé les personnes prioritaires (dites vulnérables) souhaitant se faire vacciner.

Pour préparer l'arrivée de la fibre, pas moins de 3 semaines de chantier d'élagage furent nécessaires pour sécuriser le futur réseau afin d'éviter les éventuelles chutes de branches

L'enfouissement des lignes à déjà commencé et sera suivi de passages en aérien pour la distribution dans les villages.

Un nettoyage des trottoirs et murets ainsi que le fleurissement du jardin de la mairie a redonné des couleurs et de la gaieté au centre-bourg.

Les élèves de l'école se sont également vus doter de tablettes tactiles dans le cadre de l'appel à projet « Ecoles Numériques ».

Je vous laisse prendre connaissance de tous les détails dans ce bulletin et vous souhaite un bel été.

Grégory LE GUILLOU

## Retour sur la visite du 26 mars

Madame la sous préfète de Châteaulin Léa Poplin et Monsieur Richard Ferrand député de la 6ème circonscription du Finistère et président de l'Assemblée Nationale, nous ont rendus visite le 26 Mars dernier.

Plusieurs points furent évoqués tels que, notamment, le réseau téléphonique et internet en souffrance dans nos zones rurales, mais aussi, la vaccination ou encore les projets d'aménagement communaux qui seront soutenus par Monsieur Ferrand, en témoigne déjà, la subvention de 5 000€ perçue par la commune au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la rénovation des vestiaires du stade de foot.



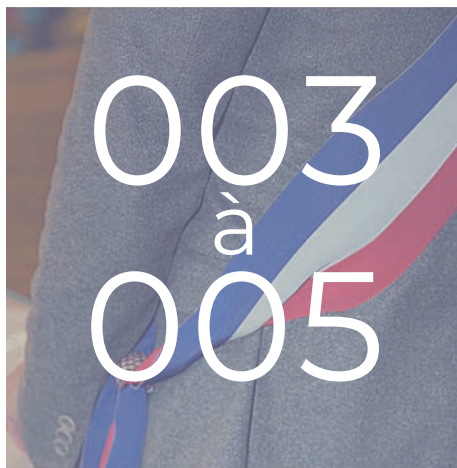
# SOMMAIRE

## EN COUVERTURE

- Le mot du Maire - Grégory Le Guillou
- La visite de M. Richard Ferrand & Mme Léa Poplin, Sous-Préfète de Châteaulin



003	Vie communale
004	Nettoyage du bourg
005	Point travaux divers
006-07	Dossier fibre
008	Projet travaux école
009	École numérique + Serre
010	École & ateliers créatifs
011	Prix de l'eau 2021
012-013	C.C.A.S
014	Associations
015	Recette & Coloriage
016	Infos générales



### Vie communale

Découvrez les différents événements & travaux, réalisés ou prévus sur notre commune.



### Dossier internet

Point et conseils sur la fibre et retour sur les travaux de lamier réalisés en début d'année.



### L'école à l'honneur

Entre les travaux de rénovation avec un espace optimisé et modernisé, la dotation "école numérique", la mise en place d'une serre et les traditionnels ateliers créatifs, l'école de Plouyé est en pleine renaissance.



### BAISSE du prix de l'eau, Actions du C.C.A.S, Associations, Loisirs & Infos pratiques

Temps forts des actions menées par le C.C.A.S, la vaccination, le concours des galets... Législation sur les chardons et les ragondins sont au programme dans cette édition sans pour autant oublier les plaisirs de la bouche.





## Terrains viabilisés à vendre sur Plouyé

Deux lots de terrains situés en centre-bourg dans le futur lotissement "**Impasse des Chênes**" sont encore disponibles. Le prix est fixé à **4€/m<sup>2</sup>**.



Jean-Jacques Dubos, 2ème adjoint, Grégory Le Guillou, maire et Annick Labeyrie, 1ère adjointe.



Contactez la mairie au **02-98-99-70-07** ou  
Mail : [contact@mairie.plouye.fr](mailto:contact@mairie.plouye.fr)

## Petit marché ?

Vous avez vu des barnums installés sur la place de l'Eglise les 2ème et 4ème mardis du mois depuis Novembre et même un père Noël qui s'est déplacé pour nous ?

Et bien ce sont des producteurs locaux qui viennent à vous, pour vous proposer des produits de qualité directement en bas de votre porte.

Ce petit marché vous est proposé en partenariat entre la municipalité et l'association "Mon bourg, mon cabas" qui met à votre disposition une possibilité de précommander en ligne via un site internet du même nom.

Moins de carburant dépensé, du temps gagné et une convivialité retrouvée sur une place de village comme autrefois.

## Vous pouvez d'ores et déjà y retrouver :

Du fromage de Plouyé, de la viande de Callac, des savons Bretons, des œufs de Plouyé, des fruits et légumes Breizh, sans oublier les pizzas et les commerces de proximités tel que les bars et épicerie.

Ce marché peut s'agrandir, il y a de la place pour tous, alors n'hésitez pas à contacter **Elisabeth au 07 67 52 93 41**

Retrouvons nous les 2ème et 4ème mardis du mois de 16h à 19h.

## Ensemble apportons de la vie au Bourg



## Élections Départementales et Régionales 2021

Le 20 et 27 juin dernier, se tenait le 1er et second tour des élections Départementales et Régionales. Des élections boudées par l'électorat avec plus de 66% d'abstention à l'échelle nationale pour le 1er tour.

À noter que 87% des abstentionnistes seraient âgés de moins de 30 ans. Concernant Plouyé, seulement 223 électeurs se sont exprimés lors du 1er tour sur un total de 478 inscrits.

En raison des conditions sanitaires et du double scrutin, ces élections se déroulèrent à la salle polyvalente dans deux bureaux aux entrées et sorties bien distinctes.

Nous remercions encore tous les volontaires qui nous ont permis de tenir les bureaux de vote dans de bonnes conditions ce qui ne fut pas le cas partout, loin de là.



Nos scrutateurs concentrés lors du dépouillement



# Embellissement & fleurissement du centre-bourg



Le début d'année et plus particulièrement, les mois de février et de mars, furent marqués par le grand nettoyage du centre-bourg. Nettoyage rendu possible grâce au travail de M. Gildas Péron, employé intérimaire à la commune.

Ce rafraîchissement au nettoyeur haute pression des murs et trottoirs de l'ensemble du bourg fut complété, en collaboration avec Mme Pouliquen et M. Le Mat par un défrichage intégral du jardin de la mairie, agrémenté depuis par l'acquisition de plantes et fleurs de saison afin d'embellir les parterres municipaux et de rendre notre bourg plus accueillant et bien plus chaleureux.



Un entretien nécessaire qu'il faudra poursuivre tout au long des saisons pour ne plus laisser la végétation envahir nos parterres et jardins publics.

Notre vaillante équipe technique, souriante



# Point travaux divers



## Bardage de la salle polyvalente

L'état du bardage de la salle polyvalente a nécessité son remplacement.

Celui-ci a été réalisé par l'entreprise **BORGNE PEINTURE & DÉCO** de HUELGOAT, pour un montant de 9 840.00€ TTC.



Les vestiaires



## Vestiaire du club de foot

L'ensemble des ouvrants des vestiaires seront remplacés au regard de la vétusté et des dégradations qui ont été constatées.

**Le montant de ces travaux est estimé à 13 830,00€ TTC soit 11 525€ HT**, travaux pour lesquels la municipalité est parvenue à obtenir une subvention de 5 000€ au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

## Entretien cloches & installation électrique de l'église

Courant du mois d'avril, l'entreprise **Art Camp'** de Pommeret, missionnée par la commune pour l'entretien annuel de notre installation campanaire, a procédé à quelques travaux sur les cloches de l'église tels que le recentrage de la roue de tirage cloche n°2 ou encore, le remplacement du plateau bélière notamment et s'est également chargée de mettre en conformité l'armoire électrique du clocher.

**Coût des travaux : 6 612.00€ TTC.**

## Travaux de voirie

*(Réalisés par les agents de la MAC)*

Suite à l'élagage réalisé par les entreprises LE GARS Georges de Poullaouën et CAM Arnaud de Plouyé, les accotements ont été nettoyés et le curage des fossés a été réalisé de Kervelen à Kerivon (VC n° 4).

Suite à des infiltrations d'eau chez Mme COTTRET et M. PICARD au lieu-dit Nezerdy, un drainage a été réalisé.

Des travaux ont également été effectués dans le village de Kernon, à propos des écoulements des eaux pluviales, par la réalisation de busage des fossés.



# Entre ADSL, VOSL, Fibre, 4G et Satellite : que choisir pour avoir internet ?



Choisir son offre internet n'est malheureusement pas qu'une question de choix. Ou plutôt de celui-ci dépendra aussi des aspects purement techniques liés aux propriétés de votre ligne téléphonique : quel est son degré d'affaiblissement ? Est-elle éligible à la TV par ADSL ? Est-elle éligible à la fibre ?

## L'ADSL

L'ADSL appartient à la famille des technologies xDSL, qui ont pour point commun de s'appuyer sur le réseau téléphonique traditionnel. Problème, bien servi le débit plafonne à 25 mégabits par seconde (Mbits/s).

Et encore, ce débit n'est que théorique : dans la pratique, l'utilisateur doit toujours se contenter d'un débit inférieur.

Qui plus est, ce débit a tendance à se dégrader à mesure que la distance entre le central téléphonique et le modem de l'abonné augmente. Plus vous habitez loin de votre « répartiteur », moins vous avez de chances de bénéficier d'un débit correct.

Dans certains cas, vous ne pourrez même pas recevoir la télévision par votre box ADSL.

**Savez-vous que pour les habitants du bourg de Plouyé, l'ADSL a un petit frère ?** le VDSL.

Cette technologie, qui utilise aussi la ligne téléphonique, permet de faire grimper le débit maximal théorique à 100 Mbits/s.

Mais pour en bénéficier, il faut d'une part être relié à un central téléphonique équipé en VDSL par son opérateur, et d'autre part habiter près de ce central, car le débit se dégrade encore plus rapidement qu'en ADSL.

L'ADSL offre un débit allant généralement de 1 à 15 Mb/s, et le VDSL pourrait même grimper jusqu'à 50 Mb/s. La TV par ADSL suppose, par exemple, de disposer d'un débit minimum de 4 à 5 Mb/s.

## La fibre

La fibre optique, souvent simplement appelée la « fibre », est un autre moyen d'avoir accès à internet très haut débit. Contrairement à l'ADSL, qui utilise des fils de cuivre et passe par le réseau téléphonique, la fibre est composée de câbles en fibre optique. Ce qui peut lui conférer un débit courant de 1 Gb/s.

De plus, il n'y a quasiment pas de déperdition quand la longueur de câble augmente, contrairement à la technologie ADSL/VDSL.

Autre bonne nouvelle : si les opérateurs faisaient auparavant payer le prix fort pour l'accès à la fibre, désormais le prix est souvent le même que pour l'ADSL/VDSL, ou légèrement plus élevé.

**D'ici au début de l'année 2022, un tiers de la commune de Plouyé sera éligible à la fibre.**



Travaux de déploiement de la fibre juin 2021 Plouyé



## Internet en 4G

Le réseau satellite 4G, utilisé par les téléphones portables, est de mieux en mieux déployé en France. Certaines zones n'ayant pas accès à l'ADSL ou à la fibre ont une couverture 4G très acceptable, y compris sur Plouyé.

Cette box donne uniquement un accès à internet, elle ne comprend ni offre TV, ni téléphone. Attention toutefois à la quantité de données (data) de l'offre qui parfois est limitée.



## L'ADSL par satellite

Cela peut être une solution si vous habitez dans une zone blanche, non desservie encore par l'ADSL, ou si votre éloignement par rapport au point de livraison est tel que votre débit se trouve considérablement amoindri.

Concrètement, la réception des signaux ne se fait pas ici via la prise T du téléphone mais directement par satellite via l'installation d'une parabole.

Plusieurs opérateurs ont investi le marché, à l'image de Nordnet, filiale du groupe Orange.

Ici le débit peut atteindre les 100 Mb/s. Les offres comprennent la connexion internet ainsi que les appels téléphoniques vers les fixes et les mobiles, il n'y a pas de réception TV.

Attention toutefois cette offre nécessite l'achat ou la location du kit satellite et il faut également prévoir la pose de l'antenne.



## Passage du lamier :

Pour permettre le déploiement de la fibre en aérien, la municipalité a fait appel en début d'année aux entreprises LE GARS Georges de Poullaouën et CAM Arnaud de Plouyé pour passer le lamier dans la commune.

Un chantier difficile en raison notamment des conditions météorologiques particulièrement mauvaises (neige & verglas) mais nécessaire pour la mise en place du réseau.

Il est à rappeler que **tous les propriétaires riverains sont dans l'obligation d'entretenir et de couper leurs branches au dessus de la voirie et des câbles téléphoniques**. La mairie peut faire procéder aux travaux d'office **aux frais du riverain**, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet. Jusqu'à présent, la commune prend l'élagage à sa charge, pour éviter les éventuelles pannes possibles car, malheureusement, certains propriétaires refusent encore de couper leurs branches sans se préoccuper des désagréments occasionnés.





# Les travaux de l'école de Plouyé



L'équipe municipale a voté à l'unanimité en faveur du projet de rénovation de notre école. Une demande de subvention a été réalisée auprès de la région afin de pouvoir être accompagné financièrement sur ce projet qui comprend :

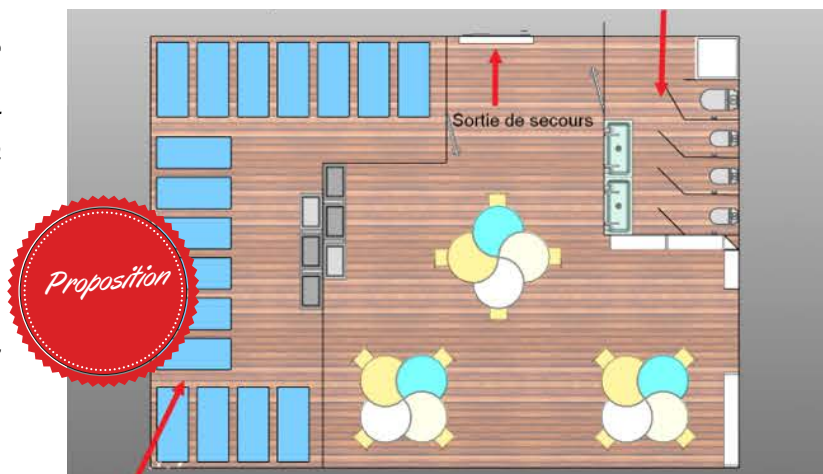
- La création d'une issue de secours dans la classe des maternelles,
- La création d'un accès PMR pour la classe maternelle et l'espace restauration,
- L'aménagement d'un vrai espace sanitaire comprenant 4 toilettes (1 pour adulte et 3 pour enfants) pour la classe des maternelles, la pose d'une douche afin de laver les enfants lorsqu'il y en a besoin ainsi que les laves mains nécessaires en lien avec le nombre d'enfants,
- La création d'une salle de sieste, isolée phoniquement, pour que les plus petits puissent pleinement se reposer dans de bonnes conditions,
- La rénovation du système de chauffage de la partie la plus ancienne de l'école,



- Le renforcement de l'isolation thermique par l'intérieur,
- La réfection du réseau électrique et informatique,
- La ventilation des locaux,
- L'ajout de points d'eau chaude sanitaire.

Nous espérons pouvoir faire réaliser les travaux durant l'été 2022 pour que la rentrée des classes de septembre 2022 puisse se faire dans des locaux réaménagés.

Création d'un box pour les sanitaires avec douche et suffisamment de toilettes



Salle de sieste isolée pouvant accueillir environ 17 lits

## Ré-ouverture de la ruelle de l'église



Comme vous le savez, depuis fin mars 2018, la ruelle de l'église, située en centre-bourg, était devenue impraticable suite à l'effondrement d'un mur sur la voie publique.

Après trois années de procédures, la ruelle est enfin dégagée et accessible aux usagers que nous remercions pour leur patience. Dès la réouverture, les services techniques de la commune en profitèrent pour laver au nettoyeur haute pression la ruelle, malheureusement, il est regrettable de constater que celle-ci fut à nouveau dégradée quelques jours plus tard.

Certains riverains souhaitaient que le sens de circulation des véhicules soit modifié mais les avis restant divergents sur le sujet, la municipalité préfère ne pas y donner suite.



# L'école numérique



Nous avons été éligible à la mesure école numérique qui se découpe en deux volets. Le premier des deux volets est maintenant bouclé, nous avons été livrés fin mai de **15 tablettes** à destination des enfants et de deux tablettes à destination du corps enseignant. Sont également inclus les accessoires annexes (casques, station de charge, filtre de sécurité des recherches, applications scolaire dédiées).

Le deuxième volet est attendu d'ici la prochaine rentrée septembre. L'accord d'obtention vient d'être validé et il prévoit l'acquisition de deux vidéoprojecteurs interactifs (un par classe) et de deux tableaux blancs de projection.



*Nos élus et les institutrices, Floriane et Kathia présentant les nouvelles tablettes*



## Mise en place d'une serre à l'école



Dans une démarche pédagogique, ludique et environnementale, la commune s'est équipée d'une serre installée, courant du mois de mars, dans les jardins de l'école afin de permettre aux enfants de s'initier aux joies du jardinage.

Fraises, salades, radis et autres légumes, s'épanouissent déjà pour le plus grand plaisir de nos apprentis jardiniers.





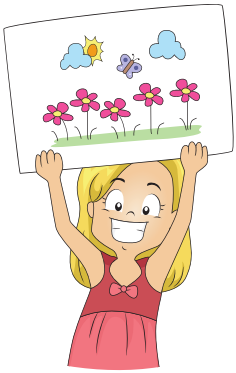
# École & ateliers créatifs



Début juin, vous avez peut-être été surpris d'apercevoir dans les arbres situés sur le parking faisant face à l'école, une multitude de boîtes de conserves colorées et déguisées en abeilles et coccinelles...

Et bien sachez que ces petites "bestioles" multicolores étaient l'œuvre de nos petits artistes préférés : nos petites, moyennes et grandes sections de maternelle. La partie "cascade" dans les arbres fut quant à elle réalisée (et sans trucage) par nos deux *ÉlodieS* (notre cantinière et notre ATSEM) que nous remercions encore vivement pour cette très sympathique initiative.

Retrouvez en images quelques-unes de leurs autres réalisations de l'année :





# Prix de l'eau : une baisse pour 2021



La production d'eau à Plouyé est assurée par 2 captages. Cependant chaque année et essentiellement en été, nous devons compléter cette production en achetant de l'eau à la commune du Huelgoat.

L'entreprise VEOLIA, qui gère le service de l'eau sur Plouyé, supporte cette charge et la répercute sur les consommateurs. C'est pourquoi sur les factures d'eau vous avez sur 2 lignes :

- 1 part liée à la production locale et à la distribution (part distributeur)

- 1 part liée aux achats d'eau à Huelgoat (part distributeur : achat d'eau)



Le montant indiqué sur la ligne spécifique sur chaque facture sous l'intitulé "part distributeur : achat d'eau" en 2020 était basé sur une valeur de 0,784€ HT/m<sup>3</sup>.

Nous avons constaté que cette part d'achat d'eau **est actuellement beaucoup trop élevée** ! Il nous tient à cœur de servir prioritairement les intérêts des habitants. L'équipe en place se bat au quotidien afin de revoir les conditions actuelles, trop généreuses, concédées au prestataire de gestion de l'eau.

En effet, les provisions réalisées jusqu'à présent permettent de couvrir le montant prévisionnel d'achat d'eau à venir.

Par conséquent, nous avons convenu avec l'entreprise VEOLIA, qu'il ne sera pas appliqué de "part distributeur : achat d'eau" aux abonnés pour leur consommation, pour 2021.

Les consommateurs du réseau d'eau de Plouyé (\*) devraient donc constater une baisse significative du prix au m<sup>3</sup> cette année.

(\*) : cette baisse ne concerne que les abonnés au service de Plouyé. Les Plouyéens alimentés par les réseaux du Huelgoat et de Locmaria-Berrien ne bénéficieront pas de cette mesure.

## Choix d'une délégation service public pour l'eau potable

Le service public de distribution de l'eau potable de la commune est actuellement géré par le biais d'une délégation de service public (DSP).

Cette DSP fait l'objet d'un contrat avec la société VEOLIA dont l'échéance est le 31 décembre 2021.

Les principales caractéristiques du service à fin 2019 sont :

- 451 abonnés
- 44 500 m<sup>3</sup> facturés
- 1 unité de production avec captages et traitement de 230 m<sup>3</sup>/j
- 1 appoint à partir de la commune de Huelgoat
- 50 000 m<sup>3</sup> mis en distribution
- 1 réservoir et une station de reprise
- 64 km de canalisations constituant le réseau de distribution.

La gestion technique actuelle est tout à fait satisfaisante. Il y a peu de fuites et le rendement du réseau est particulièrement bon.

La Commune a le choix du mode de gestion du service. Soit le service public est géré directement par la Commune, c'est une régie municipale.

Soit la commune confie la gestion du service à un opérateur économique.

Le rapport remis par le Cabinet Gétudes au conseil municipal, a établi que pour reprendre le service sous forme de régie, il faudrait non seulement recruter un agent supplémentaire mais aussi qu'il faudrait un investissement important en matériel.

Devant ce constat, le Conseil Municipal a choisi de poursuivre la gestion du service de l'eau sous forme de délégation de service public pour une durée maximale de 8 ans.

Un nouveau contrat devra donc être conclu avant la fin de cette année avec un des opérateurs de la gestion de l'eau.



Séance de conseil du 10 mai 2021

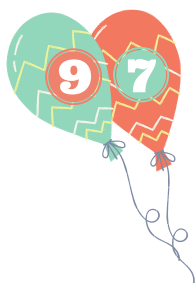
# Les actions du C.C.A.S.



## Anniversaire de notre doyenne

Notre doyenne, Jeanne Provost, a fêté ses 97 ans le 16 mai dernier.

Avec le Covid, nous n'avons malheureusement pas pu lui rendre visite. Mais nous avons malgré tout eu une pensée pour elle en lui faisant livrer un bouquet de fleurs à la maison de retraite de Mont Leroux où elle est hébergée.



## Banque alimentaire

Pour rappel, notre C.C.A.S. adhère à la Banque Alimentaire de Quimper et une fois par mois, une distribution de denrées alimentaires est effectuée par des membres du C.C.A.S. en collaboration avec les services communaux de Huelgoat que nous remercions au passage pour leur aide.

Cette distribution permet de donner un petit coup de pouce aux personnes soumises à des difficultés financières (aide délivrée sous condition de ressources) ponctuelles,

La durée de cette aide est généralement **fixée à 3 mois** et peut être renouvelable.



## Vaccinations COVID-19

Après être intervenu auprès de la Préfecture, nous avons obtenu 50 places pour la vaccination organisée au CAL de Huelgoat.

Initialement prévue le 23 février, nous avons dû faire 2 groupes de 25 personnes en raison du manque de doses de vaccin. Choix un peu difficile, nous avons décidé de faire vacciner les premiers volontaires inscrits ainsi que les personnes âgées et les plus vulnérables. Le 2 mars, les 29 autres personnes furent également vaccinées à leur tour.

Une troisième séance fut tenue à la maison des associations de Plouyé grâce aux services du cabinet infirmier **Hélias-Kerboriou** de Huelgoat. C'est ainsi que 21 personnes supplémentaires ont pu bénéficier cette fois du vaccin Astrazeneca.



Le maire Grégory Le Guillou, Christiane Redon, l'infirmière Anne Lise Hélias et Annick Labeyrie (de gauche à droite).



*Ne pas oublier le rappel de vaccin à effectuer le 28 juillet 2021 pour les personnes vaccinées lors de la troisième séance.*





## Concours "Les Galets de Pâques de Plouyé"

Voulant faire oublier le climat de morosité lié à la situation sanitaire actuelle, les membres du C.C.A.S. décidèrent de lancer un concours, ouvert aux petits comme aux plus grands, de chasse et de décoration de galets organisé le temps des vacances de Pâques.

Ce concours s'est déroulé en deux temps. En premier lieu, il consistait à trouver, le temps d'un week-end, le Saint Graal, c'est-à-dire, le galet de la municipalité de Plouyé. Ce dernier était caché dans la commune accompagné par de nombreux leurres. De quoi frustrer les participants.

Cette quête, fut très appréciée par les nombreux participants, permettant aux familles de se fixer un objectif ludique le temps d'une promenade à la découverte de notre jolie commune.

La seconde phase du concours consistait à décorer un galet, à le photographier et ensuite, à le cacher à son tour.



Les gagnants de la quête du St Graal



Les gagnants pour la décoration des galets

## Nos premiers prix par catégorie :



Lilly Le Foll :  
catégorie 9/16 ans



Mélanie Boucher : catégorie adulte



Mila Kerlogot :  
catégorie 3/8 ans



# Associations & Animations



Ce début d'année sous confinement fût très compliqué pour nos associations qui n'ont pu réaliser que très peu d'actions. L'amicale laïque a tout de même réussi à collecter ses journaux et le PMU a organisé un repas à emporter avec son kig ha farz, qui fût une réussite avec près de 250 repas distribués.

Avec la levée des restrictions, les activités reprennent. Aussi, l'amicale laïque organise le 10 juillet un cochon grillé. Le TTAL souhaite, si c'est possible, organiser un tournoi de tennis de table le vendredi 27 août en soirée. D'autres actions pourraient avoir lieu, mais sont encore en projet.

La reprise des activités se fera en septembre pour le 3e age, alors que les entraînements reprendront le 17 août pour le ping-pong.

Les messes des pardons devraient se tenir pour Saint Maudez, ainsi que pour le Pardon de Plouyé.

Le premier match du PMU sera pour la Coupe de France fin août ( la date n'est pas encore définie ).

## Tamm Kreiz : une page se tourne...

Après 30 années de vie, la crêperie Tamm Kreiz ferme définitivement ses portes et son parc de promenade.

Johanne et Florent remercient leur clientèle pour ses 14 années passées à leurs côtés.

Bon vent et kenavo



Les bénévoles du PMU préparant le kig ha farz

## Cérémonies du 19 mars et du 8 mai

C'est toujours avec une émotion particulière que les cérémonies du 19 mars et du 8 mai sont vécues, surtout pour nos valeureux portedrapeaux, Monsieur Yves Deniel et Monsieur Robert Blanchard, toujours fidèles au poste. En raison des conditions sanitaires, ces deux cérémonies furent célébrées en comité restreint. Ce 19 mars 2021 nous célébrons le 59ème anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie.

La commémoration du 8 mai 1945 quant à elle, fut particulièrement venteuse cette année.

En espérant que l'épidémie Covid qui sévit actuellement depuis plus d'un an maintenant, disparaisse rapidement afin de permettre à nouveau au public d'assister à ces cérémonies essentielles pour le respect de notre histoire.







# Recette & coloriage



## Cookies au beurre de cacahuètes

**Pour une trentaine de cookies**  
**10 min de préparation / 10 min de cuisson**

### Ingrédients :

150 gr de farine  
1 cuillère à soupe de bicarbonate  
165 gr de sucre  
115 gr de beurre salé mou  
110 gr de beurre de cacahuètes Crunchy  
(avec morceaux) ou Creamy (sans morceau)  
1 gros oeuf

Virginie Bournigal,  
Conseillère municipale.

### Les différentes étapes à suivre :

- 1- Préchauffez le four à 180 degrés
- 2- Mélangez la farine et le bicarbonate dans un saladier
- 3- Dans un autre saladier, mélangez les autres ingrédients
- 4- Ajoutez à ce mélange la farine / bicarbonate
- 5- Mélangez bien
- 6- Formez de petites boules à l'aide de 2 petites cuillères
- 7- Déposez les sur une feuille de papier sulfurisé
- 8- Mettez au four pour 10 minutes pas plus
- 9- Sortez du four et laissez refroidir
- 10- Dégustez avec du thé ou du café, voire avec une mousse au chocolat...

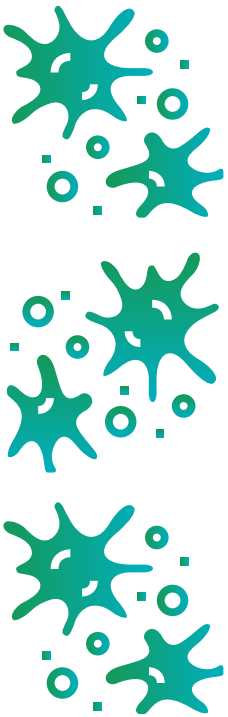
Petite variante : ajoutez une poignée de pépites de chocolat



.....

## Êtes-vous prêt à colorier ?

## Coloriage





## Destruction du chardon

La Municipalité de Plouyé rappelle que conformément à l'arrêté préfectoral N° 2010-1019, la destruction du chardon des champs s'impose à tous les propriétaires ou usagers de parcelles qu'ils possèdent ou exploitent.

En effet, l'absence de destruction du chardon est de nature à porter atteinte à l'intérêt des lieux, à entraîner une prolifération de la végétation suite à la dissémination des graines par le vent et que cette prolifération est nuisible aux cultures en place et aux propriétés privées.

La destruction du chardon doit se réaliser durant le printemps et à l'été, de préférence par voie mécanique et être terminée au plus tard avant sa floraison.

Nous remercions toutes les personnes concernées de mettre en œuvre les actions requises afin d'éviter les procès-verbaux prévus par l'article L 251-20 du Code Rural et de la Pêche Maritime. **En effet, l'infraction peut-être relevée par PV à tout propriétaire qui ne respecterait pas la législation.**

## Peut-on brûler les déchets verts dans son jardin ?



Nous rappelons qu'il est **formellement interdit de brûler à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin des déchets verts**. Ces déchets doivent être acheminés par vos propres moyens à la déchèterie de Locmaria-Berrien que vous pouvez contacter au **02-98-99-83-49**.

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450€ maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.



(réf arrêté préfectoral n°2010-1019)

Sachez que brûler ce type de déchets, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment).

Ainsi, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que de rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.



## Prolifération des ragondins

Classés nuisibles sur l'ensemble du territoire national par arrêté ministériel (2 septembre 2016).

*-Considérant les dégâts occasionnés par les ragondins et rats musqués sur les berges de cours d'eau, digues et autres ouvrages hydrauliques et que ces dégâts sont susceptibles de menacer la sécurité publique ;*

*-Considérant l'impact des ragondins et rats musqués sur l'écosystème et sur l'environnement, les risques sanitaires et la propagation de maladies transmissibles à l'homme et aux animaux (leptospirose notamment) ;*

Il convient donc de limiter les populations de ces espèces.

**Lutte obligatoire** : Dans le Finistère par arrêté préfectoral 2003-0737 du 16 juin 2003 : Tout propriétaire est tenu de détruire ou de faire détruire les ragondins et rats musqués sur sa propriété.

